

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 12 quorum : 7

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien donne pouvoir à FONTENIT Bernard, VIGNERON Céline donne pouvoir à FONTENIT Roland, GRELET Nadine donne pouvoir à Christelle BOURMAULT, GICQUEAU Emilie donne pouvoir à GARDIN Bénédicte,

Absents excusés et non représentés : GODINEAU Marie-Claude,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

D2022092202CCAS – MARPA : Proposition de budget prévisionnel 2023 pour le conseil départemental

Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration du CCAS que la collectivité doit présenter au Conseil Département un projet de budget pour la MARPA Les Lavandières afin que soit fixé les tarifs pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale.

Compte tenu des conditions des dépenses et des recettes constatées en 2021 et en 2022, de l'évolution prévisible des tarifs des énergies, de l'alimentation et des taux d'intérêt, la proposition à présenter au Conseil Départemental pour la détermination des tarifs de l'aide sociale, pour le budget 2023 est la suivante :

- Proposition de vote du budget annexe de la MARPA Les Lavandières, qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à :
 - Section de fonctionnement 575 000 €
 - Section d'investissement 310 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la proposition de budget 2023 présentée ci-dessus pour le conseil départemental.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 26/09/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 23 septembre 2022

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

